



Disraeli

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LES PREMIERS PROJETS DE RÈGLEMENTS NO 719 ABROGEANT RESPECTIVEMENT LE RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES NO 369

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 10 juin 2024, le conseil a adopté les premiers projets de règlements suivants :
 - no 719 abrogeant le règlement no 369 relatif au dérogations mineures ;
2. Les projets de règlements seront soumis à une consultation lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le conseil municipal, le 8 juillet 2024 à 18 h 30 au Cabaret des Arts situé au 310 rue Laurier, Disraeli;
3. L'objet de cette consultation est d'informer les intéressés sur les modifications réglementaires en cours qui visent les changements suivants :
Dérogations mineures
 - Adopter un nouveau règlement en sur les dérogations mineures conforme à l'article 145.1 de la Loi sur l'aménagement et urbanisme.
4. Lors de cette assemblée publique, les projets de règlements ainsi que les conséquences de leur adoption seront expliqués et il sera entendu les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet ;
5. Conformément à l'arrêté n° 2021-054 du 16 juillet 2021, l'assemblée publique est accompagnée d'une consultation écrite. Les commentaires écrits pourront être reçus à l'hôtel de ville, aux heures normales de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 heures à 12 heures et de 13 heures à 16 h 15 et le vendredi de 8 heures à 12 heures ou par la poste au 550 avenue Jacques-Cartier, Disraeli (QC) G0N 1E0 ou par courriel à urbanisme@villededisraeli.com jusqu'à la levée de l'assemblée ;
6. Les projets de règlements ainsi que la description ou l'illustration des zones touchées par les projets de règlements peuvent être consultés à l'hôtel de ville de Disraeli, aux heures normales de bureau, ou sur le site web (www.villededisraeli.ca) ;
7. Les projets de règlements contiennent des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ ET AFFICHÉ À DISRAELI, CE 13^e jour du mois de juin 2024.

Kim Côté

Directrice générale et greffière-trésorière



Disraeli

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LES PREMIERS PROJETS DE
REGLEMENTS NO 719 ABROGEANT RESPECTIVEMENT LE RÈGLEMENT
SUR LES DÉROGATIONS MINEURES NO 369

Certificat de publication

Je soussignée, Kim Côté, directrice générale et greffière-trésorière de la Ville de Disraeli, certifie que j'ai publié le présent avis sur le site Internet de la ville au www.villededisraeli.ca et affiché une copie à l'hôtel de ville, 13^e jour du mois de juin 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 13^e jour du mois juin 2024.

Kim Côté

Directrice générale et greffière-trésorière